



**COMMUNIQUÉ  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**Barrage hydroélectrique sur la Batiscan :  
Une pétition de 9 000 signataires demande la protection de la rivière**

Trois-Rivières, le 28 novembre 2005. C'est au bureau de la députée de Champlain, Madame Noëlla Champagne, que les comités de citoyens EAU VIVE BATISCAN et CHUTE LIBRE ont posé un geste symbolique d'opposition en lui remettant une pétition de plus de neuf milles (9 000) signatures adressée à l'Assemblée Nationale, plus particulièrement au Premier ministre, au Ministre des Ressources naturelles et au Ministre de l'Environnement. Pour l'occasion ils étaient accompagnés du comédien Robert Brouillette, parrain de la rivière Batiscan et natif de ses rives, et de Michel Gauthier, cofondateur et directeur général de Fondation Rivières.

Par le biais de cette pétition, les citoyens demandent au gouvernement du Québec d'empêcher toute construction de petite centrale hydroélectrique sur la rivière Batiscan ainsi que sur toutes les rivières du Québec. Ils indiquent que la faible puissance de tels barrages ne peut de façon significative combler les besoins énergétiques des Québécois.

*« Nos rivières sont une richesse naturelle collective qui doit être préservée pour l'ensemble de la population actuelle et future et non utilisée par des petits groupes à des fins monétaires immédiates »* a déclaré Robert Brouillette lors de la remise de la pétition. *« Ça n'a pas de bon sens de bétonner des rivières pour une poignée de mégawatts. Les compagnies qui font ça ne le font pas pour l'intérêt collectif »* a affirmé pour sa part Geneviève Brouillette, comédienne et marraine de la rivière Batiscan lors de sa visite des sites menacés sur la Batiscan en mai dernier.

Les citoyens souhaitent que le développement énergétique du Québec se poursuive en privilégiant les économies d'énergie et l'efficacité énergétique. Cette option générerait une forte création d'emplois dans toutes les régions du Québec. De plus, l'énergie non consommée est celle dont le coût de production est le moins élevé en plus d'être disponible pour les ventes sur les meilleurs marchés.

Ils croient que le gouvernement fait fausse route avec ces projets destructeurs et diviseurs des communautés. En effet, partout au Québec où sont présentés de tels projets, on assiste à des luttes déchirantes dans les communautés et à des risques de pertes de paysages magnifiques.

« Les rivières du Québec appartiennent à tous les Québécois et il est inacceptable qu'un petit groupe se les approprie à des fins monétaires. » souligne Doris C. Houde, porte-parole d'Eau Vive Batiscan, en précisant que « Le projet ennoiera six chutes réparties sur 13 kilomètres de la rivière tumultueuse qui serait transformée en réservoir inerte en plus d'amputer trois chutes à la rivière Tawachiche. Le barrage atteindrait 18 mètres de hauteur, l'équivalent à un édifice de 6 étages, et produisant 17 mégawatts d'électricité ».

D'ailleurs il est clairement écrit dans LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU qu'il faut « reconnaître la ressource comme une richesse de la société québécoise faisant partie intégrante du **patrimoine collectif** » (enjeu 1, p. 3 Politique nationale de l'eau).

Avant même d'avoir dévoilé sa nouvelle politique énergétique, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) accueille de nouveaux projets de construction de barrages. En effet, Eau Vive Batiscan a appris que la compagnie Axor Inc. a déposé le 20 septembre 2005 un avis de projet pour faire un barrage sur la rivière Batiscan à la Chute du Deux, à Saint-Adelphe. Plutôt que de signifier un refus à ce projet, conformément à la Politique nationale de l'eau du gouvernement péquiste en novembre 2002, le Ministère a fait parvenir ses directives pour la réalisation d'une étude d'impact environnemental !

Il faut donc rappeler que le Ministre a pour premier rôle de « s'assurer de la cohérence de toute action gouvernementale relative à l'eau et aux écosystèmes aquatiques, en concertation avec les ministres impliqués dans la gestion de l'eau. » (Politique Nationale de l'eau, p. 4).

D'autre part, compte tenu que le Gouvernement libéral a promis qu'il ferait passer à 8 % la superficie de territoire protégé au Québec, Eau Vive Batiscan a proposé que le segment de la rivière Batiscan situé entre la Chute du Deux (Saint-Adelphe) et celle du Sept (Lac-aux-Sables) ainsi que la rivière Tawachiche, affluent de la Batiscan, soient classés comme RÉSERVE AQUATIQUE et protégés en tout comme tels.

De son côté, Chute Libre a demandé au Ministère de déclarer AIRE PROTÉGÉE le site du Parc des Chutes situé à Notre-Dame-de-Montauban car la menace d'un projet de barrage y plane toujours.

Les comités demandent au Gouvernement d'agir comme il est écrit dans LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU :

- « Protéger la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques : une nécessité (orientation 3, p. 16) ;
- « doter le Québec, d'un réseau de réserves aquatiques » (engagement du gouvernement, p. 16).

Un des résultats attendus est : « soutien aux initiatives visant l'acquisition, la protection, la restauration ou le maintien de la biodiversité des habitats fauniques associés aux milieux aquatiques... » (p. 16 Politique Nationale de l'eau).

Les comités ont la conviction qu'il est primordial que le gouvernement reconnaisse la valeur environnementale et le caractère patrimonial des rivières Batiscan et Tawachiche. Le gouvernement du Québec ne doit pas permettre la destruction, la disparition de superbes forêts, de riches terres agricoles et de chutes ou rapides uniques qui oxygènent l'eau. La Batiscan se situe tout près des grandes villes de la Mauricie. Peut-on espérer conserver l'aspect naturel de ces espaces afin que les générations actuelles et futures puissent en bénéficier ? Un des enjeux de la POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU est justement de « *gérer l'eau de façon intégrée dans une perspective de développement durable* » (p. 4).

Dans la POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU, il est aussi spécifiquement indiqué que « *...la vie de l'être humain, de la flore et de la faune et le développement des sociétés ne peuvent être envisagés sans une eau de qualité et des écosystèmes en santé.*»;

« *Lorsque les écosystèmes aquatiques sont dégradés et que la qualité de l'eau est réduite, les bienfaits pour la population sont restreints, parfois de façon importante, pouvant aller jusqu'à mettre en péril la chaîne alimentaire et, par conséquent, la survie des populations elles-mêmes.* » (Politique Nationale de l'eau, p. 4)

En conclusion, les Comités déclarent que les projets de petits barrages sont injustifiés et contraires au bien commun. Ils refusent de voir ainsi dilapider leur patrimoine collectif et de sacrifier ces sites exceptionnels. Ils demandent que le gouvernement demeure responsable et qu'il cesse d'autoriser ces projets de petites centrales, destructeurs de notre patrimoine environnemental et de l'harmonie dans nos villages.

Ils demandent que le gouvernement aide plutôt les régions à se servir de ces attraits naturels comme source de développement écotouristique, une activité recherchée et connaissant un des plus haut taux de croissance économique dans le domaine du tourisme. Cela serait du vrai développement durable et harmonieux !

D'ailleurs, un autre extrait de LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU va en ce sens : « *le tourisme relié aux activités de plein air à caractère écotouristique s'est grandement développé en Amérique du Nord et au Québec.* » (p. 26).

Faut-il rappeler au gouvernement que « *Pour l'économie québécoise, l'eau est un atout majeur et contribue, dans une très forte proportion, aux recettes touristiques du Québec.* » ? (p. 24).

Doris C. Houde, EAU VIVE BATISCAN, 819-373-4262 [eauvivebatiscan@hotmail.com](mailto:eauvivebatiscan@hotmail.com)

Jean Jasmin, CHUTE LIBRE, 418-336-2247 [fvenjas@globetrotter.net](mailto:fvenjas@globetrotter.net)

Michel Gauthier, FONDATION RIVIÈRES, 514-272-2666  
[fondationrivieres@videotron.ca](mailto:fondationrivieres@videotron.ca)